

Bulletin municipal 2019



Commune d'OUZOUS

Mairie d'OUZOUS

Chemin du Pibeste

65400 OUZOUS

Tel : 05-62-97-55-29

mairie.ouzous@wanadoo.fr

Permanence Secrétariat :

Mercredi de 14H à 17h

Permanence du maire :

Le mercredi de 14h à 17h

Site internet: www.ouzous.fr

Le Mot du Maire

Avec un peu de retard, nous vous présentons avec l'équipe municipale nos **vœux les plus sincères** de santé, de bonheur, de réussite et d'épanouissement personnel, pour vous et l'ensemble de vos proches.

Je voudrais remercier Mme Odile ABBADIE la secrétaire de Mairie qui nous a accompagnés pendant de nombreuses années et qui a décidé de renforcer son temps de travail sur d'autres collectivités.

Nous souhaitons la bienvenue à Sandrine LAGEYRE qui la remplace depuis quelques mois.

Pour ce qui concerne l'école, Mme Noelle RELET a fait valoir ses droits à la retraite et je tiens à la remercier pour ces longues années passées auprès de nos enfants.

Mme Sandrine HALARY est la nouvelle institutrice et nous l'accueillons avec grand plaisir.

Pour l'année 2019, une réflexion est engagée sur l'aménagement du Parking du Pibeste, la défense incendie du hameau du Bagnestou et le pluvial chemin des Arribaux.

Nous constituons les dossiers afin d'obtenir les subventions nécessaires qui nous aiderons à réaliser ces projets.

Comme vous pourrez le constater nos finances sont saines. Malgré nos faibles moyens, nous arrivons à mener à bien des projets d'investissements conséquents.

Je n'oublie pas le contexte national et les revendications légitimes sur le pouvoir d'achat et sur la répartition de la richesse nationale, nous pouvons percevoir un sentiment pour certains d'être les oubliés dans leur difficultés quotidiennes.

La coupure est profonde entre les « politiques » et ce peuple qui exprime sa souffrance , il convient de s'interroger sur cet état de fait et réfléchir sur la manière de faire, de prendre en compte l'ensemble des citoyens et ne laisser aucune personne au bord de la route.

La grande violence qui a entouré ce mouvement n'est pas acceptable et ne doit pas être acceptée quel qu'en soit le motif.

La commune vous propose si cela vous convient d'exprimer sur un cahier de doléances vos souhaits , vos idées, voir vos colères. (par écrit !)

Nous ferons remonter vos remarques afin qu'elles puissent je l'espère être prises en compte.

Notre démocratie est solide, elle est garante de notre liberté soyons vigilants à ne pas détruire ce que nos anciens ont mis des décennies à construire.

Pour cela l'écoute, le dialogue doivent perdurer ou se reconstruire pour que chacun puisse se retrouver dans un destin commun.



La nouvelle place du village

L'inauguration de la nouvelle place du village, le 21 octobre, en présence de représentant-e-s des collectivités qui nous ont aidé financièrement, d'ouzouzien-ne-s ou de voisin-e-s convié-e-s à partager apéritif et repas, a confirmé ce que nous sentions déjà : le résultat des travaux que nous avons engagés donne au centre du village un visage nouveau apprécié de tous. Nous nous sommes bien

entendu appuyés sur des réalisations plus anciennes : la fontaine, l'arbre de la liberté, la rénovation de l'ensemble école-mairie (en collaboration avec la communauté de communes).

Pour autant, tout n'a pas encore son aspect définitif. La nature va faire son travail et étoffer les arbres, les haies et les pelouses. Mais il y a encore à faire pour rendre cet espace vivant et convivial tant pour les ouzouzien-ne-s que pour les personnes de passage. Cet objectif est d'ailleurs l'essentiel et la raison profonde de cet investissement. L'aire de jeux a commencé à attirer les plus jeunes, l'espace consacré aux sports de ballons ou de boules et plus largement à la détente est encore sous-utilisé.

Des travaux complémentaires vont être réalisés qui devraient améliorer l'accueil et contribuer à faire du lieu un espace de rencontre et de convivialité. Commençons par le plus terre à terre : il nous reste à équiper des sanitaires ... et à trouver des solutions pour qu'ils restent en bon état et accueillants. Mais dans le projet, il était également prévu de créer un lieu consacré à l'information sur la réserve naturelle du Pibeste, sa faune, sa flore, sur les multiples possibilités de promenades à pied, VTT ou cheval qu'offrent les environs d'Ouzous. Un lieu qui puisse aussi proposer boissons fraîches ou chaudes et restauration légère. Ouvert les week-end, les jours fériés et les périodes de vacances qui se prêtent aux activités de plein air dans notre beau coin de montagne, il pourrait y avoir là de quoi compléter les revenus d'une personne.

Si le principe est acquis, reste à préciser le projet : par exemple faudra-t-il construire un nouveau local ou est-il possible de partager la construction destinée au départ à installer des sanitaires ?, le comité des fêtes est-il en mesure de participer à l'animation ? ... et il reste encore à en assurer le financement.



COUT DES TRAVAUX

ESF SOARES		
FRERES	AMENAGEMENT PLACE	148 362 €
ADEQUAT	JEUX MULTI SPORT	3 663 €
HUSSON	JEUX PLEIN AIR	15 536 €
NOGUEZ E	PLANTATIONS	2 949 €

EN COURS DE REALISATION

PERUS JP	COUVERTURE KIOSQUE	2 900 €
DIVERS ENTRE-PRISSES	SIGNALETIQUE	2 000 €
		175 410 €

SUBVENTIONS OBTENUES

DEPARTEMENT	60 000 €	34%
ETAT	40 000 €	23%
REGION	27 468 €	16%
RESERVE PARLEMENTAIRE	7 770 €	4%
COMMUNE OUZOUS	40 172 €	23%
	175 410 €	

Réfection de la voirie

Les perturbations de circulation qu'ils entraînent font que les travaux sur la voirie ne passent pas inaperçus. Ils sont pourtant indispensables quand le mauvais état des chaussées rend la circulation difficile.

Les travaux les plus visibles ont été ceux de la route départementale, conduits par le Conseil Départemental. La première phase, consacrée au reprofilage de la route est achevée, le goudronnage final sera effectué au printemps.

La commune avait à sa charge les travaux de réfection de chaussée, actuellement terminés, du chemin de Bagnestou et de la placette/aire de retournement sur le chemin du Pibeste,

Puisqu'il est question de voirie, c'est l'occasion de rappeler que la vitesse est limitée à 30km/h dans le village et qu'à l'image de ce qui se fait dans les villages alentours, notamment Ayzac-Ost et Agos-Vidalos, la priorité à la route départementale est supprimée. Si, venant de la droite, il convient de rester vigilant, cette mesure a été prise pour nous dispenser de placer des ralentisseurs, très onéreux, sur la route départementale dans la traversée d'Ouzous.

Coût de l'opération ; 21 576.50 €

Le projet d'extension du cimetière

Il est inscrit depuis quelques années dans les projets municipaux, et il connaît un début de réalisation puisque le terrain est acquis. Cette extension s'intégrerait parfaitement dans la transformation du centre du village qui vient d'être réalisée.

Cependant il n'a guère avancé depuis, pour plusieurs raisons. La première est que l'urgence est moindre que celle qui avait été envisagée : il reste encore un peu de place pour quelques caveaux supplémentaires et la demande semble évoluer avec la pratique de l'incinération qui se répand, elle porte davantage vers la solution des cavurnes qui occupent beaucoup moins de place et peuvent donc être creusées dans des espaces plus réduits. De tels espaces, qui étaient trop petits pour des caveaux traditionnels, sont encore disponibles dans le cimetière actuel. La deuxième est une conséquence de la première : la priorité a été donnée au financement d'autres réalisations, présentées dans ce bulletin.

Il n'en demeure pas moins que cette extension peut redevenir prioritaire si le besoin s'en faisait sentir.

Coût prévisionnel : 70 000 €

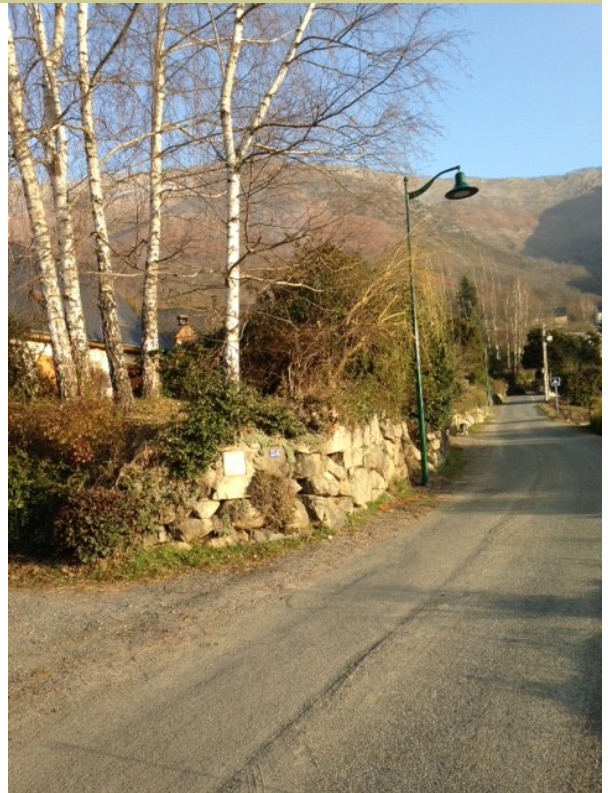


L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques du quartier du Suberos , du Chemin du Bagnestou (partie haute)

La commune, avec la participation du Syndicat Départemental d'Énergie, a décidé de continuer d'enfouir les réseaux sur le quartier du Suberos et sur la chemin du Bagnestou pour la partie haute.

Pour ce qui concerne le quartier du Subéros, il est également effectué les extensions de réseaux télécom et électricité.

Ces travaux malgré de nombreuses relances ont du mal à se terminer, mais sachez que nous suivons ce dossier de près pour que le résultat même s'il se fait attendre soit à la hauteur de l'investissement.



	cout total	subventions	tva récupérées par SDE	participation commune
éclairage public route de salles	17 000 €	7 083 €	2 833 €	7 083 €
réseau téléphonique route de salles	11 000 €	0 €	0 €	11 000 €
renforcement réseau électrique Suberos	80 000 €	60 000 €	13 333 €	6 667 €
renforcement réseau électrique Bagnestou	65 000 €	35 208 €	10 833 €	18 958 €
Eclairage public chemin du Bagnestou	20 400 €	8 500 €	3 400 €	8 500 €
réseau téléphonique chemin du Bagnestou	23 000 €	0 €	0 €	23 000 €
	216 400 €	110 792 €	30 400 €	75 208 €

Cette participation de la commune est réalisée sous forme d'annuité de remboursement d'emprunt contracté par le SDE





Parmi les promenades qui font le charme d'Ouzous, celle qui emprunte le chemin du Balandrau entre Ouzous et Argelès est très fréquentée. C'est une promenade facile, ombragée en été, qui offre de beaux points de vue sur la vallée, les crêtes du Hautacam, le parc animalier. Dans sa dernière partie, en arrivant à Ouzous, elle traverse une des plus grandes châtaigneraie de notre région qui couvre une partie des territoires des communes d'Ayzac-Ost et de Gez. Cette châtaigneraie constitue

un patrimoine naturel et culturel remarquable, mais elle se trouve actuellement menacée à cause du vieillissement des arbres et du manque d'entretien ; cela a pour conséquence l'enfrichement, la cassure de branches, du bois au sol, la dégradation des murets et des terrasses maçonnés ...

Pour prendre en charge ces travaux et pouvoir bénéficier de subventions affectées à ce genre de réhabilitation, l'Association Syndicale Libre des propriétaires de la Châtaigneraie du Balandrau regroupant une partie des propriétaires de parcelles de cette châtaigneraie s'est créée, avec l'expertise de la Chambre d'Agriculture et le soutien de collectivités locales : département, PLVG (Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves), communes concernées. Elle a pour objet de gérer, conserver et valoriser la forêt de châtaigniers située entre les communes d'Ayzac-Ost, Gez et Ouzous. Elle rassemble actuellement 15 ha d'anciens vergers de châtaigniers à fruit, appartenant à 10 propriétaires.

Bien que les travaux de réhabilitation ne touchent pas directement notre territoire communal, pour les raisons exposées ci-dessus et parce que nous pouvons être sollicités pour l'évacuation de bois sur notre réseau de voirie, nous suivons de près ce projet et participons aux réunions de l'association.

Le dossier avait bien avancé au cours de cette année et il était prévu de démarrer à l'automne une première tranche de travaux sur les parcelles les plus facile à atteindre, mais ce sera partie remise car le Commissariat de Massif (pour les subventions FNADT) demande de préciser l'objet du projet et de mettre en place un comité de pilotage et un groupe de travail élargi en vue de lui donner une dimension territoriale.

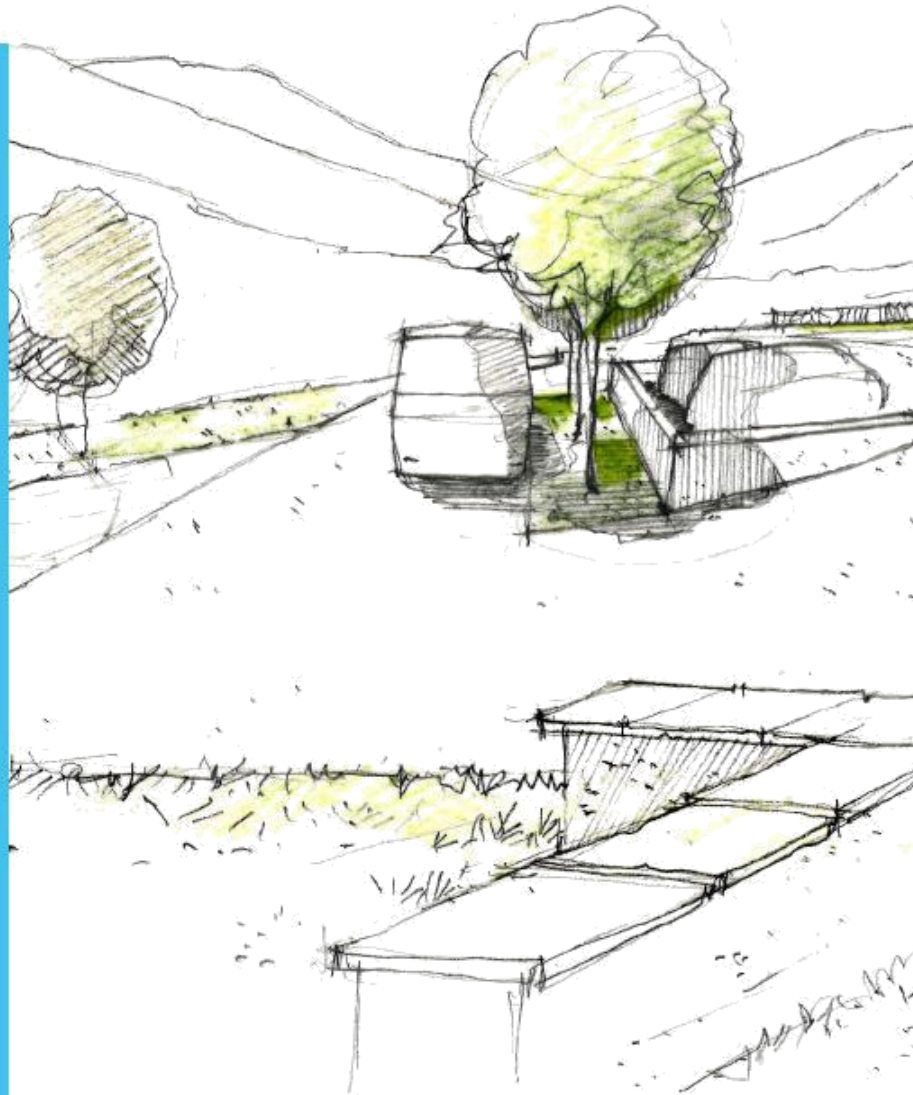
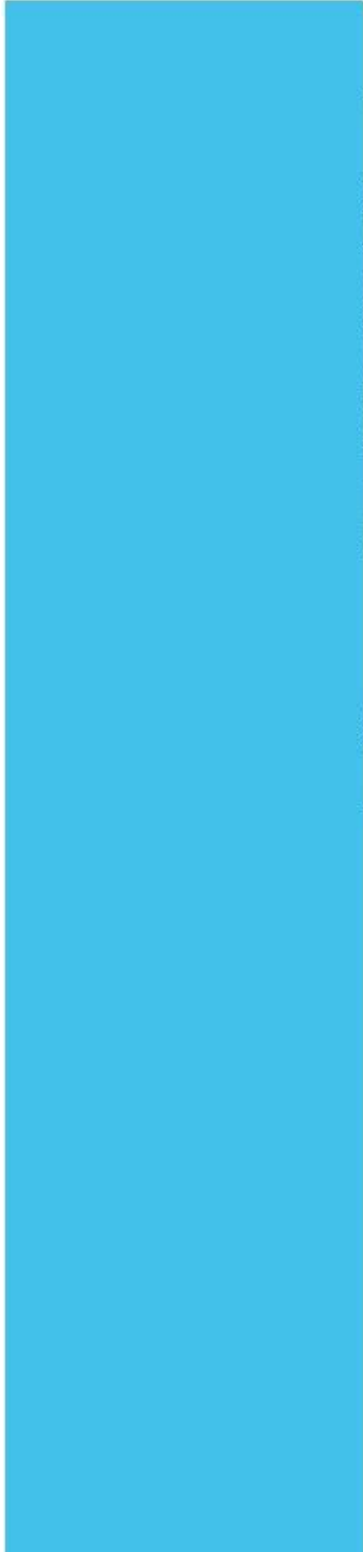
Les acteurs suivants sont proposés pour intégrer le comité de pilotage :

- ASL des propriétaires de la Châtaigneraie du Balandrau
- Chambre d'Agriculture
- PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
- Communes d'Ayzac-Ost, Gez, Ouzous et Argelès-Gazost
- Communauté de Communes Pyrénées-Vallées des Gaves
- Office de Tourisme Vallées de Gavarnie
- Gestionnaires de campings
- Centre équestre Le Bourdalat
- Eleveurs (ovins, caprin...)
- Clubs VTT Argelès-Gazost
- Associations de randonnée
- Accompagnateurs montagne/nature.

Nous continuerons donc à suivre ce projet.



65
Hautes-Pyrénées
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement





Commune de Ouzous - Hautes-Pyrénées

Conseils et principes pour la requalification du parking du Pibeste

Enjeux du territoire :

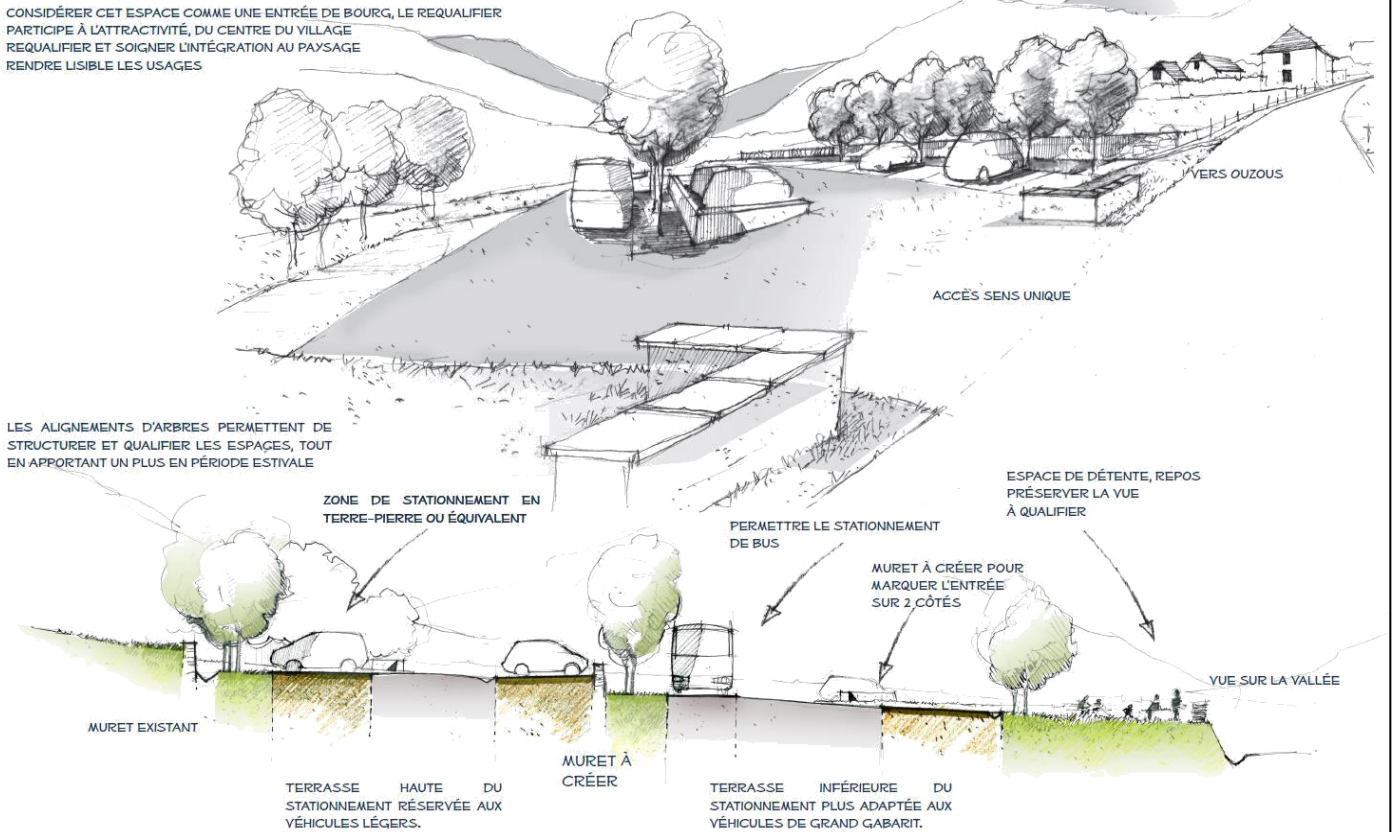
Valoriser et développer l'identité du territoire dans les aménagements.
Préserver les paysages et le cadre de vie dans la gestion de l'espace.
Intégrer les projets dans la trame urbaine du quartier.

Lecture et analyse du site, conseils et principes d'aménagement : CAUE des Hautes-Pyrénées

V.Dedieu directeur CAUE65 - Octobre 2018

Principes de requalification du parking du Pibeste

CONSIDÉRER CET ESPACE COMME UNE ENTRÉE DE BOURG, LE REQUALIFIER
PARTICIPE À L'ATTRACTIVITÉ, DU CENTRE DU VILLAGE
REQUALIFIER ET SOIGNER L'INTÉGRATION AU PAYSAGE
RENDRE LISIBLE LES USAGES



Commune de Ouzous
Conseils, principes pour la requalification du parking du Pibeste
Octobre 2018

65 Hautes-Pyrénées
caue
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et d'Environnement

ENVELOPPE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

115 000 € HT

Le projet d'Aménagement du Parking du Pibeste :

Ce projet est à l'étude, un maître d'œuvre a été sollicité afin de préciser ce projet sur le plan paysager.

Viendra ensuite le temps de rechercher les subventions pour accompagner ce projet d'aménagement.

Coût prévisionnel : 105 000 € HT.

La région sera sollicitée par le biais d'une programmation avec le SIVU du Pibeste, nous pourrions être éligible à hauteur de 80 % avec l'appel à projet du Conseil Départemental.

Un fonds de concours auprès de la Communauté des communes pourrait être sollicité au titre de l'aménagement touristique.

En fonction de l'obtention de ces aides, il conviendra de valider ce projet ou de l'infirmier.

La défense Incendie du quartier du Bagnestou

Cela consiste à créer un réseau eau au diamètre 110 de la maison Ribette à la maison Cazenave.

Cela permettra également de renforcer le réseau d'eau et notamment d'isoler la section du Pont du Bergons jusqu'à la maison Cazenave.

Et avant tout d'assurer la défense incendie du hameau du Bagnestou.

Coût Prévisionnel HT de 20 000 €

La réfection du réseau pluvial chemin des Arribaux

Il est envisagé de refaire le pluvial sur ce tronçon de chemin au vu de l'effondrement constaté en début du chemin et le cheminement de l'eau en contrebas

Coût prévisionnel 11 000 € HT

Le Compte Administratif 2018

Fonctionnement	Budget Primitif	Réalisations
Dépenses	199 692 €	99 832.98 €
Recettes	106 703 €	117 289.71 €
Excédent 2017	92 989 €	92 989 €
Total		110 445.92 €
Investissement	Budget Primitif	Réalisations
Dépenses	84 320 €	62 385.97 €
Recettes	160 482 €	138 715.44 €
Déficit 2017	76 162 €	-76 161 €
Total		168.17
Total Général		110 614.09 €

Dépenses Investissement

	Réalisé
00 - Financières	10 447,41
001 - Déficit invest. reporté	76 161,30
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 187,14
1391 - Subventions d'équipement	2 187,14
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 260,27
1641 - Emprunt Banque Populaire (capital)	8 260,27
000 - Non individualisées	51 938,56
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 938,56
2135 - Instal.géné,agenc.aménag.const	17 558,90
2152 - Installations de voirie	25 891,80
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	994,46
21538 - Autres réseaux	7 493,40
TOTAUX	62 385.97

Recettes Investissement

00 - Financières	48 146,34
10 - APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	37 098,75
10222 - F.c.t.v.a.	31 229,49
10226 - Taxe d'aménagement	1 175,26
1068 - Excedent de fonctionnement capital	4 694,00
28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	11 047,59
280412 - Subv. Public : Bâtiments, installations	2 528,09
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	8 519,50
000 - Non individualisées	90 569,10
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	90 569,10
132 - Subventions d'équipement non transf	23 333,00
1341 - D.E.T.R. non transférable	32 000,00
138 - Subv. d'investissement	35 236,10
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
TOTAUX	138 715,44

Dépenses et Recettes Fonctionnement

Dépenses Fonctionnement

60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	7 038,64
61 - SERVICES EXTERIEURS	12 890,72
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	23 633,53
63 - IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	1 218,25
64 - CHARGES DE PERSONNEL	4 738,52
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 202,79
66 - CHARGES FINANCIERES	8 858,94
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PRO	11 047,59
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	4 216,00
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	988,00
TOTAUX	110 880,57

Recettes Fonctionnement

70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	23 692,41
7011 - Ventes d'eau	19 509,38
701241 - Redevance pour pollution d'origine	3 813,81
7022 - Coupes de bois	90,00
70311 - Concession dans les cimetières (pro	76,22
7032 - Drts de stat. sur voie publique	203,00
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	52 753,76
731 - Impôts locaux	42 617,00
73211 - Attribution de compensation	1 565,00
73223 - Fonds péréquation ress. com. et intercom	8 571,76
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	34 706,74
7411 - Dotation forfaitaire	14 219,00
74121 - Dotat° solidarité 1ère fract°	13 239,00
74127 - Dotation nationale de péréquation	1 280,00
742 - Dotations élus locaux	2 972,00
744 - FCTVA	19,24
7478 - Autres organismes	349,50
748314 - Dotation unique des compensations s	
74834 - Compens. des exos des taxes fonc.	313,00
74835 - Compens. des exos de taxe d'habit.	2 315,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	640,00
752 - Revenus des immeubles	640,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 496,80
TOTAUX	117 289,71



Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Nous vous invitons à venir en Mairie pour tout vos projets d'urbanisme

Ou consulter le site Service Public:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Vous y trouverez tout renseignement utile ainsi que tous les formulaires pour effectuer vos demandes

Nous vous invitons également à, consulter le CAUE qui propose :

Vous avez un projet : de construction, de rénovation de votre habitation, de votre local commercial ou bâtiment agricole? Vous voulez restaurer une grange foraine ou réaliser un hébergement touristique?

Vous pouvez rencontrer gratuitement les architectes du CAUE des Hautes-Pyrénées. Ils vous aideront dans la définition de vos besoins, l'adaptation au terrain et aux contraintes liées à l'environnement...

Ils interviennent en amont de votre projet.



CAUE des Hautes-Pyrénées

14, Bd Claude Debussy
65000 Tarbes
05 62 56 71 45

Horaires d'ouverture

Le CAUE est ouvert du lundi au vendredi : 9h00- 12h30/ 14h00-17h30 (16h00 le vendredi)

L

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves est née, elle est issue de la fusion des 5 communautés de communes préexistantes sur le territoire (Cc de Gavarnie Gedre transformée en commune nouvelle, CC du Pays Toy, CC Vallée Saint Savin, CC du Val d'Azun et CC de la Vallée d'Argelès-Gazost) du SIVOM du Pays TOY, du Syndicat Mixte du Haut Lavedan et du SIRTOM.

Cette union a été rendue obligatoire par le loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale) nouvelle étape du processus de décentralisation,

Cette loi avait pour premier objectif de simplifier l'organisation des **collectivités territoriales** et leurs différentes compétences : la France compte 101 départements, 36 700 communes, 22 régions et 2 600 groupements intercommunaux. Soit, un empilement d'échelons d'administration, de compétences partagées et de financements croisés souvent illisibles pour le citoyen et nuisant à l'efficacité de l'action publique des territoires.

Cette nouvelle collectivité XXL se structure peu à peu et élabore un projet de territoire au travers d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

L'assemblée délibérante est composée de 64 membres représentant 42 communes.

Pour de plus amples renseignements, je vous invite à consulter le site:

<https://ccpvg.fr/>

Le Projet Abattoir

Depuis la création de la CCPVG, le sujet de la reconstruction de l'abattoir fait débat au vu du déficit prévisionnel (180 000 € annuel) jusqu'à présent supporté par les communes du Pays Toy pour 150 000 €.

Les discussions n'ont pas permis d'aboutir a une solution négociée et acceptée par tous.

La commune d'OUZOUS comme beaucoup d'autres communes a engagé une procédure devant le Tribunal administratif afin que si l'abattoir se reconstruisait, les communes du Pays Toy abonderaient de manière significative au déficit de cette structure.

Le 18 Décembre, le Conseil Communautaire devant ces incertitudes (Mme la Préfète indiquant au travers d'un arrêté que les communes du Pays Toy ne participeraient pas)a rejeté le marché des travaux pour cet abattoir.

Plusieurs articles de presse sont venus expliquer ce vote.

Le communes qui se sont opposées à ce projet ont tenu à faire paraître un communiqué afin d'expliquer aux citoyens et répondre à Mme la Députée sur les motifs de leur refus.

Il est fort regrettable que la presse ait amputé notre communiqué, pourquoi ?

Nous vous en donnons copie dans son intégralité.

Communiqué des maires des communes de :

Argelès-Gazost, Adast, Agos-Vidalos, Artalens-Souin, Arcizans-Avant, Ayzac-Ost, Salles, Beaucens, Boô-Silhen, Bun, Gaillagos, Vier-Bordes, Ouzous, Préchac, Sere en Lavedan, Soulom, Villelongue.

Le débat sur la reconstruction de l'abattoir en Pays Toy.

Afin que les citoyens comprennent le contexte du vote du Conseil du 18/12/2018 de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, il nous paraît important de revenir sur les éléments qui ont conduit à ce qu'une majorité du Conseil émette un avis défavorable à ce projet de reconstruction. (32 contre, 26 pour, 5 abstentions).

Tout d'abord, il est important de revenir sur le fonctionnement de l'abattoir en Pays Toy avant la crue de 2013.

L'ensemble des communes du Pays Toy supportait un déficit annuel d'environ

150 000 € (investissement et fonctionnement) avec parfois des difficultés pour équilibrer le budget.

Le SIVOM du Pays Toy qui supportait cette structure a engagé des démarches afin de le reconstruire : recherche de terrain, permis de construire, étude de faisabilité en 2016. (Déficit investissement et fonctionnement estimé à 180 000 €)

En 2016, Monsieur le ministre de l'agriculture (Monsieur LE FOLL) répondait à l'assemblée nationale à une question de Mme J DUBIE députée : *« Ce petit abattoir réalisait une production d'environ 120 ou 130 tonnes, avec des difficultés d'équilibre économique. Compte tenu de la situation actuelle et des règles supplémentaires que nous appliquerons, il est apparu qu'il n'était pas possible de réinvestir aujourd'hui sans risquer un déficit économique et de fonctionnement assez important. »...*

« Votre demande est pleinement légitime mais réinvestir aujourd'hui dans l'abattoir, dans les conditions qui s'imposeront et compte tenu des engagements que j'ai pris en matière de bien-être animal, nous condamnerait à rencontrer tôt ou tard de grosses difficultés économiques, qui seraient supportées par les collectivités locales... »

Fin 2016, suite à la loi Notre qui obligeait les communautés des communes à se regrouper, la nouvelle communauté des communes Pyrénées Vallées des Gaves est née.

Le SIVOM du Pays Toy a été intégré à la nouvelle communauté des communes.

Dans les statuts, il est précisé qu'un budget annexe abattoir serait créé.

La loi précise que lorsque les communes supportaient des charges de fonctionnement et d'investissement avant la fusion, elles continuent à les supporter à hauteur de celle avant la fusion.

L'évolution des charges étant supportée par la nouvelle communauté des communes.

Il a été proposé de déroger à cette règle sous réserve que la majorité qualifiée des communes l'accepte. (Participation des communes du Pays Toy à hauteur de 70 000 €)

Cette proposition a été rejetée du fait que la majorité requise n'a pas été atteinte.

En conséquence, la loi prévoit en pareil cas de figure qu'il appartient au Préfet de fixer cette participation financière.

Madame la Préfète a considéré qu'il n'y avait pas eu de transfert d'abattoir et que de ce fait la compensation serait ramenée à 0 euro.

Un certain nombre de communes a alors engagé un recours devant le tribunal administratif de Pau au vu de la réponse de Mme La Préfète non conforme aux arrêtés pris.

Un certain nombre de communes a alors engagé un recours devant le tribunal administratif de Pau au vu de la réponse de Mme La Préfète non conforme aux arrêtés pris.

Une des principales raisons de ce vote négatif réside dans cette non prise en compte des charges par les communes du Pays Toy.

L'autre point qui découle de cela, est que dans ce cas de figure la charge de fonctionnement et d'investissement de ce projet de renouvellement de l'abattoir serait supportée en totalité par la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves soit 180 000 € de déficit annuel. (Investissement et fonctionnement). Ce montant pourrait évoluer défavorablement selon la productivité de la structure. (150t/ an prévu dans l'estimation).

Compte tenu de la fragilité budgétaire de la Communauté des communes Pyrénées Vallées des Gaves, il est fort probable que ce déficit soit comblé par une hausse de la fiscalité.

Dernier point et non des moindres, certains se posent la question de la pertinence de ce projet de reconstruction de cet abattoir au vu de son périmètre restreint, de son emplacement géographique et comme indiqué son déficit structurel pouvant évoluer.

Bien sûr, l'avenir de l'AOP est en jeu mais ne serait-il pas mieux de rejoindre la démarche encouragée par la région pour un IGP qui a l'avantage de couvrir un périmètre plus large et qui n'oblige pas à la construction d'un abattoir ?

Les élus qui ont voté contre ce projet ne sont pas dans une position de repli, Mme la Députée, ils sont conscients des enjeux et sont tout comme vous soucieux de préserver et de défendre l'agriculture de montagne. Mais ils sont aussi des élus responsables qui savent que dans le contexte actuel les projets de développement nécessaire à notre territoire doivent se faire avec les moyens dont ils disposent. Ils sont redevables devant les citoyens qu'ils représentent d'être des gestionnaires irréprochables de l'argent public.

Dans ce projet de renouvellement de l'abattoir tel que décrit précédemment, les risques financiers sont trop importants et la pertinence du projet n'est pas démontrée.

Contrairement à ce que vous affirmez, il n'y a pas de querelles de personne et nous avons tous la volonté de construire un projet de territoire solidaire au travers de la communauté des communes Pyrénées Vallée des Gaves.

Certains projets font débat et en ce qui concerne ce projet, il a eu lieu et chacun a pu mesurer les enjeux.

Un vote démocratique a entériné un choix démocratique, il convient de le respecter.

Sécurité Routière

Nous constatons malheureusement dans notre village des vitesses souvent excessives par rapport aux conditions de circulation.

Une réflexion est en cours sur les moyens adaptés à mettre en place pour sécuriser nos routes.

Les ralentisseurs restent malheureusement un des moyens les plus efficaces pour que certains citoyens adoptent une conduite adaptée.

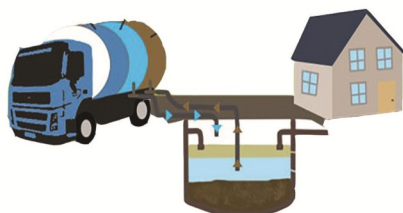
Nous rappelons toutefois que la meilleure disposition est la conduite citoyenne, respectueuse des règles de bonne conduite .



Assainissement Non Collectif : Nouveau service Entretien



Pour un fonctionnement optimal et pérenne, votre système d'assainissement non collectif nécessite un entretien régulier. Le SPANC des Vallées des Gaves a mis en place un service entretien pour vous accompagner.



SPANC - PLVG

Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
4, rue Michelet - 65100 LOURDES
Tél : 05 62 42 64 98 Fax : 05 62 42 63 59
contact@plvg.fr www.valleesdesgaves.com



Le SPANC

du PLVG a mis en place un service d'entretien pour la vidange de votre fosse septique.

Vous pouvez retirer en mairie le bon de commande ou le télécharger sur le site du PLVG :

<http://www.valleesdesgaves.com/actus/Service-entretien-des-dispositifs-d-assainissement-non-collectif/145/0>

<http://www.valleesdesgaves.com/gp/Guide-de-l-usager/63>

Coordonnées du S.P.A.N.C:

PLVG

Service S.P.A.N.C.

4, rue Michelet
65 100 LOURDES

Tél. : 05.62.42.64.98

Fax : 05.62.42.63.59

Salle Polyvalente



Elle est à la disposition gratuite du Comité des Fêtes, des écoles et des associations.

Les villageois par le biais d'une convention de mise à disposition peuvent louer la salle polyvalente pour leurs activités festives :

Tarif : Du 21 Mars au 22 septembre : 80 €

Du 23 septembre au 20 mars : 100€

Une caution de 100 € et une attestation d'assurance sont également demandées.

Les tables et chaises peuvent être prêtées, il est demandé d'en prendre soin et de les restituer rapidement .

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie.

Déneigement

La commune sollicite Monsieur CAPDEVIELLE Bernard, avec lequel la commune a passé une convention, afin de déneiger les rues secondaires du village en cas de besoin.

Nous remercions Monsieur CAPDEVIELLE d'accomplir ce travail pour notre confort à tous.

En cas de chute de neige importante, nous conseillons aux citoyens de stationner leur véhicule sur le parking du Pibeste car la départementale est déneigée par le Conseil Départemental.

Des sacs de sel sont à disposition au local déchets ménagers derrière la Mairie.



Interdiction Préfectorale du Brûlage de végétaux

Nous vous rappelons que le brûlage des végétaux **est strictement interdit** et ce durant toute l'année.

Quelles solutions ? : le compostage, le dépôt en déchetterie, le broyage

Nous remercions les citoyens qui ont modifiés leur pratique courante et ce pour le bien de tous.

En effet, chacun se doit de participer à notre bien être au niveau santé.

Contrairement à ce que pense certains, la pollution est présente sur nos massifs et le brûlage de végétaux participe activement à celle-ci.

Il suffit de regarder la vallée lorsque certains feux sont en cours pour s'apercevoir que la fumée stagne très longtemps.

Les plus fragiles d'entre nous connaissant de problèmes respiratoires sont très affectés par ces brûlages. **Pensez à eux et à nos enfants.**

Seuls les agriculteurs sont autorisés à effectuer des écobuages sous réserve qu'ils en aient effectué la demande et obtenu l'autorisation.

Ils doivent également prévenir les pompiers et la mairie dès lors qu'ils envisagent d'effectuer ces brûlages.

LE GOSS (Association de parents d'Elèves GEZ OUZOUS SERE SALLES)

Le mot de la Présidente :

L'association des parents d'élèves du RPI Gez, Ouzous, Sere en Lavedan, Salles (GOSS) a pour but de récolter des fonds pour le financement de différents projets ou activités pour les enfants du RPI (à titre d'exemple : les sorties ski, voyage scolaire,, sortie culturelle...).

Nous organisons régulièrement des manifestations. Cette année a eu lieu la soirée garbure le 9 février 2019 qui a encore été une belle réussite grâce au soutien de tous les parents bénévoles mais aussi grâce à tous ceux qui sont venus se régaler autour de ce bon repas.

Le 19 mai aura lieu la 10e édition du trail de L'Estrem de Salles, une manifestation qui attire depuis plusieurs années de nombreux coureurs dans nos villages et qui doit sa notoriété aux superbes paysages et à la bonne ambiance qu'il y règne.

Nous espérons vous retrouver bientôt pour ces manifestations et nous en profitons pour remercier nos élus qui est aussi s'implique dans cette belle association.

La Présidente du GOSS



La commune tient à remercier les parents d'élèves pour leur dynamisme et la qualité des animations.

Au-delà de financer les divers projets pour les activités des enfants du RPI, ces festivités permettent que les habitants des 4 communes puissent se rencontrer dans des moments très conviviaux.

Le trail organisé est de très grande qualité et de nombreux participants venus de tout horizon en témoignent.

La commune aide l'association sous la forme d'une subvention de 300 €

Sont arrivés parmi nous :

SAJOUS Mathieu

STRELEZSKI Louise

Ils nous ont quittés :

Augusta VIGNES

Jean CAPDEVIELLE

Marcel et Juliette CAZENAVE

Henri DELLAC

Aimé CAZENAVE-LAMOTHE



Ils se sont mariés :

LALONDE Martine et Gilles DESCHAMPS

BRIQUEL Sabrina BRIQUEL et Nicolas BONJEAN

Renseignements Pratiques

- Sous Préfecture Argelès-Gazost Tel : 05.62.97.71.71
- Mairie Argelès-Gazost (Pour vos demandes de Passeport et Carte d'Identité) Tel : 05.62.97.22.66
- Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves :
1, Rue Saint Orens 65400 ARGELES-GAZOST Tel : 05.62.97.55.18
- SIRTOM (Déchets Ménagers) : 05.62.92.27.49
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement)
14, Bd Claude DEBUSSY 65000 TARBES
Tel : 05.62.56.71.45 Email : caue-65@caue-mp.fr
- Service d'Aide à la Personne :

ADMR	Tel : 09.62.34.19.01
Pyrène Plus	Tel : 05.62.97.29.84
Défi Emploi	Tel : 05.62.42.27.56

Les emballages à recycler

Briques et cartonnettes



Les grands cartons doivent être déposés en déchèterie



Le tri des déchets tous concernés !

Bouteilles et flacons plastiques



Boîtes métalliques, canettes



Papiers, journaux et magazines



A savoir !

Ce sigle : ne signifie pas qu'un produit est recyclable ! Il représente l'adhésion des entreprises au financement des programmes sur la collecte sélective.

En revanche, ces sigles : indiquent que le produit est recyclable ! vous pouvez alors le trier

Les ordures ménagères

Sacs plastique et barquettes



Pots de yaourt, beurre...



**Un doute ?
Je jette aux ordures ménagères**

LE VERRE

100% recyclable A l'infini



Je ne mets pas



SIRTOM de la Vallée d'Argelès-Gazost

SMTD

ECO EMBALLAGES



Déchèteries



Huile et huile de vidange Batterie Encombrant Métaux et ferraille Electro-ménager



Bois Produit toxique Peinture et solvant Piles Déchets verts Gravats

+ conteneurs pour le verre et le tri sélectif

Ne sont pas acceptés en déchèterie :



les déchets ménagers, les médicaments, les pneus, les produits explosifs, etc.

DASRI

Déchets d'activités de soins à risques infectieux des particuliers



Recycler vos capsules !

Le 1er collecteur est délivré en pharmacie

Argelès-Gazost
05 62 97 91 99

Cauterets
05 62 92 59 17

Arrens-Marsous
05 62 42 29 92

Le tri des déchets tous concernés !

Le COMPOST individuel

Déchets de jardin
Déchets de cuisine



Un doute, une question
Contactez le SIRTOM

05 62 92 27 49
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00

sirtom.valleedargeles@wanadoo.fr

SIRTOM de la Vallée

SMTD

ECO